



**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL  
DU MERCREDI 7 MARS 2018**

- Question 0**      **APPROBATION DU PV DU CONSEIL SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2017**
- Question 1**      **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**
- Question 2**      **AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2018**

L'an deux mille dix-huit le sept mars, à dix-huit heures trente, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet - L'Isle sur la Sorgue se sont réunis au Marché d'Intérêt National de Cavaillon sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET. Les convocations ont été envoyées vingt-huit février deux mille dix-huit.

**Etaient présents :**

Gérard DAUDET, Laurence CHABAUD-GEVA, Marie-Paule GHIGLIONE, Nicole GIRARD, Bruce BREPSON, Jean GREGOIRE, Marie-Laure COURBET, Jean Daniel DUVAL, André ROUSSET, Frédéric MASSIP, Patricia PHILIP, Christian ROYER, Patrick SINTES, Félix BOREL, Joëlle PAUL, Magali BASSANELLI, Pierre GONZALVEZ, Yves BAYON-DE-NOYER, Patrick COURTECUISSSE, Joël RAYMOND.

**Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :**

René VALENTINO représenté par Frédéric MASSIP  
Jean-Claude BOUCHET représenté par Patrick COURTECUISSSE

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

**Absent(s) excusé(s) :**

Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, Robert DONNAT, Claire ARAGONES, Jacqueline JOUVE, Adeline HUGUES, Philippe AUPHAN, Denis SERRE, Christian LEONARD, Claude CLARETON, Pierre MOLLAND, Jean BRIEUSSEL, Philippe AUPHAN, Alain RICAUD.

**Secrétaire de séance :** Yves BAYON-DE-NOYER

Nombre de membres en exercice : 33

Présents : 20

Votants : 20

## QUESTION 0 : ADOPTION DU PV DU 5 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil syndical de formuler leurs observations sur le Procès-verbal du 5 décembre 2017.

Le procès verbal de la séance du 5 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## QUESTION 1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Rapporteur : Gérard DAUDET

### EXPOSE

Depuis la loi « Administration territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 modifie a modifié les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire prévues par le CGCT, notamment à l'article L.2312-1, en vue de renforcer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière.

En outre, la loi précise les dispositions qui imposent aux exécutifs locaux de présenter aux assemblées délibérantes, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur lequel va s'appuyer le débat d'orientation budgétaire.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat Mixte,
- de discuter des orientations budgétaires 2018 qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif

### L'EXERCICE 2017

L'année 2016 a été marquée :

- le débat du PADD le 9 février 2017
- l'Arrêt du SCOT le 6 juillet 2017
- les avis des Personnes Publiques Associées consécutives à l'arrêt du SCOT
- une enquête publique réalisée entre le 18 octobre et le 20 novembre 2017

Le budget de l'année 2017 s'est soldé par les résultats provisoires suivants :

- Section d'Investissement en excédent de clôture pour un montant de 57 856.94 € (54 298.82 € en 2016)
- Section de Fonctionnement en excédent de clôture pour un montant de 34 116.58 € (54 929.24 € en 2016)

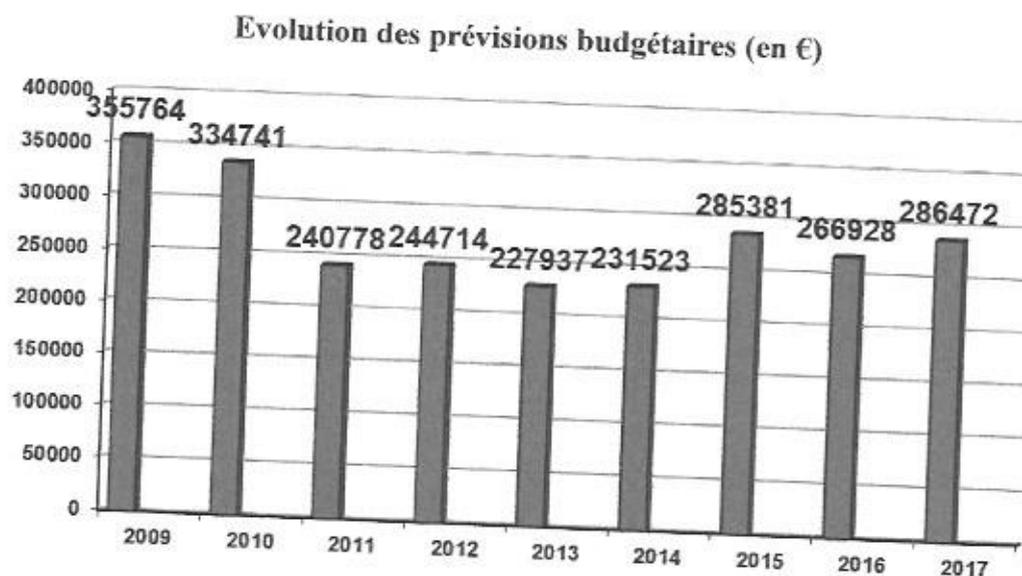
Il est à noter que le syndicat mixte ne dispose d'aucun emprunt.

Il en découle que la situation du SCOT au terme de cet exercice 2017 est saine mais avec **une section d'investissement qui présente des excédents réguliers et importants** (notion de sur équilibre : les recettes sont supérieures aux dépenses).

Concernant les effectifs du SCOT, la structure des effectifs demeure identique à savoir 1 cadre A rémunéré sur la base d'Attaché territorial, échelon 12, indice brut 801, majoré 658, bénéficiant du régime indemnitaire de l'IEMP au taux de 3, sur une durée de travail fixé à 35h hebdomadaire, ne disposant d'aucun avantage en nature. Il n'est pas prévu d'évolution de la structure des effectifs pour l'exercice 2018.



**Autres éléments d'évolution :**



## Exécution du BP 2017

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2017	Mandaté 2017
D2 040 020 13911 Subvention équipement	3 422,40	3 422,40
D2 040 020 13912 Amts Subvention d'Equipement	8 722,00	8 722,00
D2 040 020 13913 Subv Invest Département Transférées CRT	5 720,00	4 720,00
<b>TOTAL CHAP. 040 - Ordre de transfert entre sections</b>	<b>17 864,40</b>	<b>16 864,40</b>
D1 20 020 202 FRAIS D'ETUDES	85 000,00	41 277,00
D1 20 020 2051 Concessions et droits assimilés	3 000,00	0,00
<b>TOTAL CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>88 000,00</b>	<b>41 277,00</b>
D1 21 820 2183 Matériel de bureau et informatique	3 000,00	0,00
D1 21 020 2188 Autres	0,00	0,00
<b>TOTAL CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 120,94</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>116 985,34</b>	<b>58 141,40</b>

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2017	Mandaté 2017
D1 011 020 6042 Achat prestations de Service Hébergement	308,40	1 150,00
D1 011 820 6064 Fournitures Administratives	3 000,00	2 395,06
D1 011 6132 Location immobilière	0,00	591,00
D1 011 020 6135 Location mobilières	1 000,00	0,00
D1 011 020 6156 Maintenance	500,00	0,00
D1 011 020 6161 Primes d'Assurances	1 500,00	1 390,50
D1 011 020 6182 Documentation Générale Technique	1 500,00	0,00
D1 011 020 6188 Autres frais divers	1 500,00	0,00
D1 011 820 6225 Indemnités au comptable	1 000,00	0,00
D1 011 020 6226 Honoraires	5 000,00	0,00
D1 011 820 6231 Annonces et insertions	15 000,00	9 125,28
D1 011 820 6232 Fêtes et Cérémonies	2 500,00	386,29
D1 011 020 6236 Catalogues et imprimés	6 000,00	2 622,00
D1 011 820 6251 Voyages et déplacements	5 000,00	1 114,00
D1 011 820 6261 Frais d'affranchissement	3 500,00	447,77
D1 011 820 6262 Frais de Télécommunication	2 000,00	1 276,80
D1 011 020 6281 Concours Divers (Cotisations.....)	1 500,00	870,00
<b>TOTAL CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>50 808,40</b>	<b>21 368,70</b>
D1 012 020 6218 Autre personnel extérieur au service	2 000,00	2 000,00
D1 012 6336 Cotisation CNFPT CDG	1 000,00	682,97
D1 012 020 64131 Rémunérations non titulaires	44 000,00	45 225,69
D1 012 820 6451 Cotisations URSSAF	13 500,00	11 993,13
D1 012 820 6453 Cotisations aux caisses de retraite	2 500,00	0,00
D1 012 820 6454 Cotisations aux ASSEDICS	3 000,00	2 735,33
<b>TOTAL CHAP. 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>66 000,00</b>	<b>62 637,12</b>
D2 042 020 6811 Dotations aux amortissements	52 686,52	50 372,52
<b>TOTAL CHAP. 042 - Ordre de transfert entre sections</b>	<b>52 686,52</b>	<b>50 372,52</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>169 494,92</b>	<b>134 378,34</b>

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2017	Mandaté 2017
R2 001 020 001 Résultat d'investissement reporté	54 298,82	54 298,82
<b>TOTAL CHAP. 001 - Résultat d'investissement reporté</b>	<b>54 298,82</b>	<b>54 298,82</b>
R2 040 020 2802 Frais études, élaborat°, modificat° docs	50 879,52	48 565,52
R2 040 020 28031 Amortissements Frais d'Etude	991,00	991,00
R2 040 020 28051 Amts Concessions et droits assimilés	300,00	300,00
R2 040 020 28183 Autres immo. corp. Mat bureau et informa	516,00	516,00
<b>TOTAL CHAP. 040 - Ordre de transfert entre sections</b>	<b>52 686,52</b>	<b>50 372,52</b>
R1 10 820 10222 FCTVA	10 000,00	11 327,00
<b>TOTAL CHAP. 10 - DOTATIONS</b>	<b>10 000,00</b>	<b>11 327,00</b>
R1 13 020 1312 Participations région	0,00	0,00
R1 13 020 1313 Subvention d'équipement département	0,00	0,00
<b>TOTAL CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>116 985,34</b>	<b>115 998,34</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2017	Mandaté 2017
R2 002 020 002 Résultat fonctionnement reporte	54 937,64	54 937,64
<b>TOTAL CHAP. 002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>54 937,64</b>	<b>54 937,64</b>
R2 042 020 777 Q-part des Subvent° d'invest trans au Rt	17 864,40	16 864,40
<b>TOTAL CHAP. 042 - Ordre de transfert entre sections</b>	<b>17 864,40</b>	<b>16 864,40</b>
R1 74 820 7478 Participations autres organismes	96 692,88	96 692,88
<b>TOTAL CHAP. 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>96 692,88</b>	<b>96 692,88</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>169 494,92</b>	<b>168 494,92</b>

## LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2018

L'année 2018 sera consacrée :

- à la finalisation de la procédure de Révision du SCOT qui comprendra notamment :
  - ✓ L'Arrêt du SCOT en Conseil syndical fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018,
  - ✓ La consultation des Personnes Publiques Associées (durée 3 mois)
  - ✓ L'enquête publique du SCOT et le rapport de la commission d'enquête (été 2018)
  - ✓ L'Approbation définitive du SCOT interviendra fin septembre 2018.
- Au lancement de l'étude relative au Plan Climat Air Energie Territorial :
  - ✓ Rédaction du marché d'étude
  - ✓ Consultation des entreprises
  - ✓ Début de la prestation d'étude (septembre 2018)

Au niveau du budget 2018, il convient de programmer notamment :

- les étapes de la consultation des PPA et de l'Enquête publique. Une estimation des besoins budgétaires a été effectuée au regard des dépenses effectuées suite au premier arrêt du SCOT le 6 juillet 2017
- une 1<sup>ère</sup> tranche de l'étude PCAET (Consultation des entreprises pour un début de prestation courant septembre 2018).

#### Détail PCAET :

La réalisation de l'étude PCAET est programmée sur les exercices 2018, 2019 et 2020. Le coût global de l'étude et de son animation est estimé à environ 100 000 €, hors subventions possibles concernant le volet communication (70% de la dépense) :

- Etude : 80 000 €
- Communication : 15 000 €
- Charges générales : 5 000 €

Le coût total du PCAET sera d'environ 1.10 €/hab (hors subventions). Concernant l'exercice 2018, la cotisation des membres du SCOT s'élèvera à 0.33 €/hab. (étude 25 000€ ; communication 3000 € ; Charges générales 2000 €).

Afin de réduire le coût global du PCAET, le suivi de l'étude sera effectué en interne par le syndicat mixte, en collaboration avec un comité technique composé de techniciens des EPCI et de l'ADEME PACA et d'un comité de pilotage composé d'élus du territoire.

#### Proposition d'un budget 2018 en suréquilibre d'Investissement :

Dans les premières années du Syndicat mixte, une partie de l'excédent de fonctionnement a été affectée en section d'Investissement pour financer les premières études (compte 1068). Les dépenses d'études du SCOT sont imputées en investissement, comme la réglementation le prévoit, qui sont amorties. Les études font l'objet également de subventions (recette d'investissement), qui sont aussi amorties. Les amortissements générés produisent, au final, des recettes d'investissement. Ces amortissements génèrent un excédent de plus en plus important de la section d'Investissement suréquilibrant ladite section.

Les règles de la comptabilité publique permettent de présenter un budget en suréquilibre. Elles permettent par ailleurs de récupérer cet excédent d'Investissement en Fonctionnement :

Possibilité de reprise des excédents d'investissement en fonctionnement, et notamment le 3° alinéa (références : article L.2311-6 du CGCT et D-2311-14) :

*« En outre, l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R. 2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre. »*

Cette possibilité devra être proposée et validée à la Préfecture de Vaucluse et la Direction des Finances Publiques. En cas d'accord favorable, cette opération aura une double incidence : un rétablissement de la section d'Investissement et une recette ponctuelle sur la section de Fonctionnement.

Modification du régime indemnitaire : Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. (RISFEEP)

Cette indemnité de fonctions à vocation à remplacer tous les régimes indemnitaires existants et notamment l'indemnité pour travaux supplémentaires (IFTS), l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP)...

#### **PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 :**

##### **EN INVESTISSEMENT :**

**Les dépenses** seront essentiellement constituées des frais d'études (Tercia 20 000 € ; PCAET 25 000€), des honoraires de la commission d'enquête (25 000 €) ainsi que de l'amortissement des subventions (16 864.40 €).

**Les recettes** seront essentiellement constituées

- du résultat d'investissement reporté pour 57 856.94 €,
- de l'amortissement des immobilisations pour 56 871.51 €
- du FCTVA : 6 700 €

##### **EN FONCTIONNEMENT**

**Les dépenses** seront composées principalement des dépenses courantes du syndicat et de la réalisation de l'enquête publique

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » ressort à environ 50 000 € et comprend notamment l'assurance des locaux du syndicat mixte pour, les frais d'affranchissement, de télécommunication, les reproductions de documents, les déplacements, cotisations...
- Le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » évolueront légèrement,
- Les dotations aux amortissements ressortent à 56 871.51 €

**Les recettes** seront composées principalement :

- De l'excédent de Fonctionnement pour 34 116.58 €,
- De l'amortissement des subventions pour 16 864.40 €,
- Des contributions des membres à hauteur de 123 000 € (soit 1.03€/hab pour le SCOT et 0.33€/hab pour le PCAET)

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Conseil syndical est invité à formuler ses observations :

Monsieur Yves BAYON DE NOYER demande à ce que la cotisation par habitant au syndicat mixte soit ramenée à 1.10 €/hab compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté sur l'exercice 2017 et que l'excédent de la section d'investissement est à même de financer les projets inscrits en dépense d'investissement pour 2018.

Madame Joëlle PAUL demande aussi que la cotisation des membres du SCOT soit réévaluée en fonction des excédents de fonctionnement passés mais aussi de ceux à venir.

**Le Comité syndical,  
Délibère, et  
Par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018

**QUESTION 2 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2018**

Rapporteur : Gérard DAUDET

EXPOSE

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril de l'année d'exercice, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits, lesquels seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le vote du budget primitif 2018 du syndicat mixte interviendra au premier trimestre de la même année. Aussi, pour permettre au syndicat mixte d'assurer une continuité dans la réalisation de ses opérations d'investissement,

*Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

**Le Comité syndical,**

**Délibère, et**

**Par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **AUTORISE** l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement préalablement au vote du budget 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2017 crédité des décisions modificatives et à l'exclusion des restes à réaliser et des reports, à savoir :

✓ 12 530 € au chapitre 20 immobilisations incorporelles

Pour extrait conforme,

Cavaillon, le 8 mars 2018

Le Président de séance,

  
Gérard DAUDET  
Président du Syndicat Mixte

Le Secrétaire de séance

  
Yves BAYON DE NOYER